

Commentaire : Le Conseil Départemental a renvoyé cette question en 5^{ème} commission. Rien que pour l'EHPAD d'Etain, cette mesure se traduirait par une réduction de la dotation ARS de 160 000 € et la suppression de 4 à 5 emplois.

Conseil Départemental du 22/06/2017

Question d'actualité de Jean PICART et Marie-Astrid STRAUSS sur la réforme de la tarification des EHPAD

La Fédération Hospitalière de France Grand Est vient d'alerter les Elus sur les conséquences de la réforme de la tarification sur la prise en charge des EHPAD publics.

Cette réforme de la tarification des EHPAD a notamment pour objet de financer la dépendance dans les EHPAD sur la base d'une valeur de point GIR calculée sur les charges moyennes constatées dans l'ensemble des EHPAD du département quel que soit leur statut, alors même que les règles de l'emploi public, les contraintes statutaires récentes (point d'indice, PPCR) et les avantages fiscaux acquis dans les EHPAD privés (CICE, CITS) sont différentes et incompatibles avec un objectif de convergence.

Des questions se posent :

Comment dès lors expliquer aux résidents et aux familles que la dépendance est mieux ou moins bien financée d'un département à l'autre, d'une région à une autre ou plus largement en France ?

Comment expliquer aux résidents, à leurs familles et aux personnels qu'il faudra massivement réduire les effectifs au service de la prise en charge des résidents parce que la valeur de point départementale est tirée vers le bas par les EHPAD d'autres statuts en particulier sans vocation sociale. Au niveau de la Région, l'impact en ETP (Equivalents Temps Pleins) est à ce stade estimé à 500 ETP.

Ainsi, nous alertons sur l'impact en termes de baisse d'emplois en équivalent temps plein (ETP) sur les EHPAD Meusiens.

Dans l'attente d'évolutions futures sur le financement, nous demandons que les EHPAD publics ne soient pas pénalisés par cette réforme injuste et inéquitable afin qu'ils continuent à accompagner les personnes âgées les plus fragiles et vulnérables dans de bonnes conditions de qualité et sécurité par l'installation d'un moratoire sur ce sujet dans les départements de la Région Grand Est et dans le département de la Meuse.

Nous souhaitons une prise de position ferme de l'assemblée départementale sur cette question.

Jean PICART

Marie-Astrid STRAUSS